

GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE N° 6 DE L'UNGERSBERG ET DU HAUT-KOENIGSBOURG

Siège social : Mairie d'Albé (67220)



Intervention de M. Olivier SOHLER, maire de SCHERWILLER	3
Rapport Moral du Président, M. Christian MULLER	4
A.G. Statutaire	4
Rapport financier	4
Focus sur les dépenses récurrentes du GGC :	5
Nomination des réviseurs aux comptes 2021	5
Subventions.....	5
Cotisations annuelles	5
Opération « Pierre a Sel » → maintenue.....	5
Renouvellement du comité d'administration du G.G.C. 6	6
Composition du Comité	7
Projets 2021-2022.....	7
Plan de chasse « cerfs »	8
CERFS - Attributions et réalisations par secteur	9
Intervention de Christian MULLER	10
Les ongulés d'ici et d'ailleurs	10
Les chasseurs et les autres utilisateurs de la nature	10
Intervention de M. Roland RENGERT – L'ECIF	11
Objectifs.....	11
Conditions	11
Bilan de la première phase du dispositif.....	11
Le F.A.R.B.	12
Intervention de M. Christian HAESSLER, maire de MAISONSGOUTTE – La trame verte et bleue.....	12
Intervention de M. Pierre CRIQUI, président du FIDS 67	13
Louveterie	14
UDUCR 67	15
Intervention de M. Gérard BRONNER - SLC des trois Massifs du Sud.....	15
Conclusion	15

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

Cette Assemblée Générale était attendue. Prévues, organisées, reportées plusieurs fois, pouvoir enfin la concrétiser, ce **samedi 4 septembre**, laissait augurer une accalmie dans la conjoncture sanitaire, économique et cynégétique. **Plus de 50** adjudicataires, chasseurs et sympathisants, tous munis du Pass sanitaire, ont répondu « présent ».

Accueillis par **M. Olivier SOLLER**, maire de **SCHERWILLER**, nous avons eu le plaisir de découvrir l'exceptionnelle salle de réunion de l'école élémentaire du Centre (**2A rue de l'Alumnat**).

M. Christian MULLER, président, a ouvert la séance à **9h30**, a remercié et souhaité la bienvenue aux élus et aux participants et sans tarder, a rendu les honneurs aux trop nombreux disparus, amis de notre GGC :

- ★ **M. Jean-Marie BRUNETTE**, chasseur alpin et porte-drapeau de BASSEMBERG, chasseur.
- ★ **M. Eugène FRANTZ** de MAISONSGOUTTE, chasseur émérite.
- ★ **M. Pierre GRAFF** de SUNDHOUSE.
- ★ **Dr Yves KRUMMEL**, médecin hospitalier à la retraite, de SELESTAT.
- ★ **M. René GUERRIER**, médaillé OR de la F.D.C. 67, secrétaire de « l'Association de Chasse, Loisir et Environnement (ACLE) » pendant plus de 40 ans, de MAISONSGOUTTE.
- ★ **M. Christian GUG**, chasseur et ami de M. Claude HERZOG.
- ★ **M. Jean-Georges HEPP**, lieutenant de l'oveterie, bénévole à la F.D.C. 67, formateur au permis de chasser.
- ★ **M. Jean-Pierre LOECHLEITER**, ancien adjudicataire de NEUVE-EGLISE.
- ★ **M. Eugène MERTZ**, spécialiste reconnu du traitement de la venaison, auteur de nombreux livres, grand ami de notre G.G.C.
- ★ **M. Jaques MEYER**, membre actif de l'A.S. de TRIEMBACH-AU-VAL.
- ★ **Maître Cathy SCHAEFFER**, fille d'Aliette et Laurent SCHAEFFER.
- ★ **M. Gilbert de TURCKHEIM**, grande figure de la chasse alsacienne, française et internationale.
- ★ **M. Raymond WIRTH**, ami, chasseur et maire de Saint-Martin.

La minute de silence, clôturée par une émouvante sonnerie interprétée par **les cornistes de l'A.B.R.C.G.G.**, fut chargée d'émotion.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

En préambule, Christian MULLER, au nom de tous les chasseurs du GGC, remercie chaleureusement M. le Maire, Olivier SOHLER, de son accueil.

INTERVENTION DE M. OLIVIER SOHLER, MAIRE DE SCHERWILLER

« Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus dans cette salle de la nouvelle école primaire de SCHERWILLER que vous avez l'honneur d'inaugurer. Mise en activité le 2 novembre 2020, elle représente un budget de 3,5 M d'€ pour 10 salles de classe et cette magnifique salle d'évolution dans laquelle vous vous trouvez.

Je voudrais remercier Christian MULLER qui a pensé à SCHERWILLER pour l'A.G. du G.G.C. 6.

C'est un projet datant de plusieurs années, retardé par la crise sanitaire, qui a enfin pu aboutir cette année et j'en suis heureux.

SCHERWILLER, petite commune touristique de 3200 habitants, a été élue plus beau village d'Alsace en 2015. C'est aussi une capitale viticole réputée pour ses breuvages. C'est la 3^e commune la plus importante du département en termes de superficie viticole, haut lieu du Riesling grâce à son terroir composé presque exclusivement de granit.

Le tourisme y est important. Deux châteaux médiévaux sont situés sur la commune. Le château de l'ORTENBOURG, le plus réputé, est le seul château alsacien avec un donjon pentagonal. Juste en-dessous, le château du RAMSTEIN a fait l'objet ces dernières années de travaux de consolidation pour une valeur de 840 000 €.

Nous veillons constamment à préserver un équilibre touristique entre les promeneurs, la population locale et les chasseurs.

La commune de SCHERWILLER dispose de 5 lots de chasse, 2 en montagne, 1 dans les vignobles et 2 en plaine. M. Bruno GLOCK, 5^e adjoint, membre de la Commission Consultative Communale de la Chasse, M. Yves SCHNELL, conseiller municipal délégué et moi-même, sommes chasseurs et très contents de vous accueillir.

Bienvenue et au plaisir ! »



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021**RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT, M. CHRISTIAN MULLER**

« Mesdames et Messieurs les Adjudicataires, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs les Chasseurs, c'est avec grand plaisir que je vous retrouve pour notre Assemblée Générale, accueillis par la commune de SCHERWILLER. Je remercie chaleureusement M. le Maire, Olivier SOHLER.

Est-ce si compliqué de comprendre les chasseurs ? Est-ce si humiliant de les écouter ? Il suffirait que les décideurs délaissent leurs certitudes, souvent exprimées avec une certaine arrogance. Peut-être suffirait-il d'instaurer un rapport moins passionné et plus franc et de supprimer la langue de bois. Parler avec simplicité permettrait de faire avancer les choses.

Déjà des recommandations sur les futures locations des chasses sont exprimées ici et là. Une véritable obligation de chasser et de prélever inlassablement est en perspective.

J'ai toujours adopté une ligne sévère car c'est le seul moyen de parvenir à mes objectifs.

Ne redoutons rien, ni personne. Vivons notre passion.

Gardons à l'esprit les objectifs qui nous animent :

- ✓ *Sachons accueillir et former les jeunes.*
- ✓ *Sachons communiquer sereinement avec les élus locaux, notamment les maires.*
- ✓ *Soyons intransigeants au niveau de la sécurité.*
- ✓ *Le prélèvement doit être propre et net. Tel doit être le but recherché par le chasseur responsable.*
- ✓ *Veillons inlassablement au respect de la nature, mise parfois à rude épreuve. Nous sommes tous témoins d'incivilités, de destructions de miradors et d'agrains, de dépôts sauvages d'encombrants.*

La chasse est essentielle à la préservation de la biodiversité. Elle est également une source d'enrichissement pour les communes. Bien sûr il y a la forêt mais également le gibier.

Restons fermes, soutenons nos efforts, expliquons nos actions. L'avenir de la chasse dépend de nous. »

A.G. STATUTAIRE

Le **compte-rendu de l'A.G. 2019** transmis par mail et disponible sur le site du G.G.C est approuvé.

RAPPORT FINANCIER

En raison de l'hospitalisation récente de notre trésorier, M. Jean-Claude GLOECKLER, un rapport financier exhaustif n'a pu être présenté. En son absence, Christian MULLER a fait un arrêté des comptes au 31 août 2021, qui se détaille comment suit :

Date		Montant
2018	Solde excédentaire	6395,30€
31 août 2021	Solde bancaire	9234,09€
	Dont Compte courant	2238,75€
	Dont Compte épargne	6995,34€

Compte tenu des problèmes de santé du trésorier, les réviseurs aux comptes n'ont pu effectuer de contrôles.

Le rapport financier définitif sera présenté ultérieurement.

GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE N° 6
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

FOCUS SUR LES DÉPENSES RÉCURRENTES DU GGC :

- Location des deux frigos utilisés pour les contrôles de la trichine : 90€ par trimestre, soit 360 € par frigo et 720 € annuels au total, remboursés partiellement par la F.D.C. 67
- Assurance du GGC (Allianz) : 339 €
- Frais de fonctionnement :
 - o 100 € environ pour les courriers postaux
 - o Hébergement du site du G.G.C. : 8,40 € mensuel, soit 100,80 € annuels.

NOMINATION DES RÉVISEURS AUX COMPTES 2021

La nomination de MM. Jean-Pierre MONNERAT et Dominique KRENTZ pour le contrôle des comptes de l'année 2021 est approuvée à l'unanimité.

SUBVENTIONS

Les subventions attribuées par le comité sont un peu plus élevées en raison de l'année blanche en 2020.

250 € seront octroyées aux associations suivantes :

- Amicale des pompiers de Villé
- Jeunes de l'Association sportive de TRIEMBACH-AU-VAL
- UNUCR 67
- ARAME qui œuvre depuis 1984 pour améliorer le quotidien des enfants atteints d'affections malignes. <https://www.association-arames.fr/>
- Cornistes de l'ABRCGG, pour leur prestation lors de l'A.G. 2021

COTISATIONS ANNUELLES

Le montant de la cotisation reste inchangé → pour chaque lot, **0,15 €** par hectare avec un minimum de **20 €**.

OPÉRATION « PIERRE A SEL » → MAINTENUE

GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE N° 6
 Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU G.G.C. 6

Tous les membres du comité sont sortants et renouvelables. Tous se réengagent pour un nouveau mandat de 3 ans.

Christian HOFFBECK, 2 e Vice-Président, prend le poste de trésorier adjoint.

M. **François KOCH**, dont la candidature a été approuvée à l'unanimité, intègre le C.A. de notre G.G.C



En raison de leur investissement au service de la chasse dans notre G.G.C., le président Christian MULLER et les membres du C.A. ont souhaité décerner le titre de **Membre Honoraire** à MM. **Albert ZIMMERMANN & Jean-Daniel FRITSCH**.



M. **Albert ZIMMERMANN**
 Membre fondateur
 Médaille d'Or de la FDC 67
 Ancien Président de la société de chasse de Maisongoutte



M. **Jean-Daniel FRITSCH**
 Membre fondateur
 Médaille d'Argent de la FDC 67
 Ancien président de la société de chasse d'Urbeis

GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE N° 6
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

COMPOSITION DU COMITÉ

Fonction	Nom	Prénom
Bureau du comité		
Président - Administrateur FDC 67 & Grand Est	MULLER	Christian
1er Vice-Président	NUSS	Michel
2e Vice-Président - Trésorier adjoint	HOFFBECK	Christian
Trésorier	GLOECKLER	Jean-Claude
Secrétaire	LUDWIG	Dominique
Autres membres du comité		
	BERGER	Thierry
	CHAPPON	Gérard
1er Vice-Président FDC 67 - Président Grand Gibier	GEWINNER	Michel
	HAESSLER	Christian
	JUAN	Jean-Pierre
	HERZOG	Claude
	KAEMPF	Guillaume
	KOBLOTH	Denis
	KOCH	François
	PETER	Pascal
	SCHULLER	Didier
	STRUB	Paul
Secrétaire G.S. 6	TRENDEL	Eric
Lieutenant de l'ouvèterie	WEBER	Georges
Membres honoraires		
	FRITSCH	Jean-Daniel
	ZIMMERMANN	Albert

PROJETS 2021-2022

La sécurité et l'efficacité en battue étant primordiales, deux sessions d'entraînement seront proposées :

1. Cinématir ST-2

*Tel qu'annoncé lors de l'A.G., samedi **25 septembre**, 32 chasseurs ou futurs chasseurs ont pu bénéficier gratuitement de ce type d'entraînement inédit dans le sud du Bas-Rhin, complémentaire aux séances de Cyné'tir. Une expérience à renouveler.*

(cf. Article Infos'Chasse 67 – page 17) <http://fdc67.fr/wp-content/uploads/2021/10/IC-N94-BR.pdf>

2. CYNE'TIR

Un sondage sera transmis pour évaluer le nombre de participants et déterminer la période et l'horaire les plus favorables.

3. Messe de Saint-Hubert à TRIEMBACH-AU-VAL : **jeudi 25 novembre à 18h.**

4. Informations sur les dons d'organe → 1^{er} semestre 2022

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

PLAN DE CHASSE « CERFS »

Michel **GEWINNER** intervient au pied levé en remplacement d'**Éric TRENDEL**, secrétaire du Groupement Sectoriel 6, qui n'a pu se rendre disponible.

« L'espèce « Cerfs » fait partie de notre patrimoine et doit être préservée. »

Nouvelle Répartition des lots par secteur

Secteur	Lot	Nr Lot
60	BASSEMBERG	022C01
	BERNARDVILLE	032R01
	BLIENSCHWILLER	051C01
	DAMBACH LA VILLE	084C01
	DAMBACH LA VILLE	084C02
	DAMBACH-LA-VILLE	084C03
	DAMBACH-LA-VILLE	084C04
	BERNSTEIN	084D801
	DIEFFENBACH-AU-VAL	092C01
	DIEFFENBACH-AU-VAL	092R01
	DIEFFENTHAL	094C01
	DIEFFENTHAL	094C02
	ITTERSWILLER	227C01
	LALAYE	255C01
	LALAYE	255R01
	LALAYE	255R02
	MAISONSGOUTTE	280C01
	NEUBOIS	317C01
	NEUVE-EGLISE	320C01
	NOTHALTEN	337C01
	SAINT-MARTIN	426C01
	HONCOURT	426D801
	SAINT-MAURICE	427C01
	SAINT-PIERRE-BOIS	430C01
	SAINT-PIERRE-BOIS	430C02
	SCHERWILLER	445C01
	SCHERWILLER	445C02
	SCHERWILLER	445C03
	STEIGE	477C02
	THANVILLE	490C01
	THANVILLE	490R01
	TRIEMBACH-AU-VAL	493C01
	VILLE	507C01
63	CHATENOIS	073C04
	KINTZHEIM	239C01
	KINTZHEIM	239C02
	KINTZHEIM	239R01
	ORSCHWILLER	362C01
	ORSCHWILLER	362C02
	SELESTAT	462C05

Secteur	Lot	Nr Lot
61	ALBE	003C01
	ANDLAU	010C02
	ANDLAU LILSBACH	010D01
	ANDLAU LILSBACH	010D02
	ANDLAU	010R01
	ANDLAU	010R02
	ANDLAU	010R03
	BERNARDVILLE	032C01
	BREITENBACH	063C01
	BREITENBACH	063C02
	BREITENBACH	063C03
	BREITENBACH	063C04
	BREITENBACH	063R01
	EPFIG	125C26
	ANDLAU LOT 1	210D821
	ANDLAU LOT 2	210D822
	UNGERSBERG	210D823
	LE HOHWALD	210R01
	LE HOHWALD	210R02
	LE HOHWALD	210R03
	MAISONSGOUTTE	280R01
REICHSFELD	387C01	
STEIGE	477C01	
STEIGE	477R01	
LE HOHWALD	482C07	
62	BREITENAU	062C01
	CHATENOIS	073C01
	CHATENOIS	073C02
	CHATENOIS	073R01
	FOUCHY	143C01
	FOUCHY-URBEIS	143D801
	FOUCHY	143R01
	FOUCHY	143R02
	URBEIS	499C01
	URBEIS	499C02
	URBEIS	499R01
	URBEIS	499R02
	URBEIS	499R03
	URBEIS	499R04
	LA VANCELLE	505C01
LA VANCELLE	505D801	
LA VANCELLE	505D802	

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

« Cette nouvelle répartition devrait permettre de mieux attribuer les plans de chasse en fonction de la présence probable des cervidés par secteur.

CERFS - ATTRIBUTIONS ET RÉALISATIONS PAR SECTEUR

On peut constater que les attributions sont surdimensionnées, en particulier dans le secteur 6.0, et que le minimum n'est jamais atteint, ceci depuis plusieurs années. »

Rappel : « Lors du changement du mode d'attribution des plans de chasse, les C3 ont été inclus à tort dans le minimum réalisé pour notre GGC, contrairement aux autres GGC, ce qui a eu pour conséquence de gonfler artificiellement les attributions des années suivantes. »

Secteur	Période	Attributions Mini	Réalisations Mini	% Réal/Mini	Déficit	Réalisations C3
60	2016	36	10	28%	26	8
	2017	35	15	43%	20	4
	2018	35	14	40%	21	4
	2019	35	11	31%	24	3
	2020	35	10	29%	25	5
61	2016	158	155	98%	3	12
	2017	152	131	86%	21	15
	2018	149	130	87%	19	10
	2019	128	109	85%	19	12
	2020	150	119	79%	31	15
62	2016	27	14	52%	13	4
	2017	24	13	54%	11	4
	2018	26	18	69%	8	3
	2019	26	13	50%	13	2
	2020	25	17	68%	8	4
63	2016	52	50	96%	2	11
	2017	53	47	89%	6	10
	2018	52	44	85%	8	6
	2019	52	38	73%	14	9
	2020	52	45	87%	7	7
Total GGC 6	2020	262	191	73%	71	31

Une question se pose : « Les cerfs mâles participent aux dégâts, ne faudrait-il pas les inclure dans le minimum à réaliser ? »

INTERVENTION DE CHRISTIAN MULLER

LES ONGULÉS D'ICI ET D'AILLEURS

La population de **chevreuils** est légèrement en régression. Si le loup et le lynx présents sur nos territoires participent à cette réduction, le braconnage en est un des facteurs majeurs dans notre vallée. Preuves en sont les fréquents témoignages rapportés aux maires : tirs non identifiés, ballets nocturnes de voitures, dépouilles et restes d'animaux trouvés en forêt ou déposés dans les poubelles communales.

Le **chamois** se développe bien dans notre GGC. Il est regrettable que la tendance soit à l'éradication sur les lots ONF. Il serait préférable de procéder à des prélèvements sélectifs car le chamois a sa place dans la vallée.

Le **daim** est toujours en grand danger. La disparition totale de cette espèce dans l'ILLWALD est prévisible.

Casse-tête écologique, les populations de **sangliers** peuvent tripler quand il y a de la nourriture à disposition et des hivers doux. Malgré les prélèvements exponentiels effectués en France, 810 000 en 2019/2020 et 747 367 en 2018/2019 (contre 30 000 en 1970), la bête noire prospère.

Si le **muntjac**, espèce exotique envahissante et destructrice, prolifère dans différentes régions (Val de Loire, côte d'Armor et même en Moselle) avec une vitesse d'expansion d'1km par an, les populations de **mouflons** ont diminué de 20 % et les populations **d'isards** de 7 %.

LES CHASSEURS ET LES AUTRES UTILISATEURS DE LA NATURE

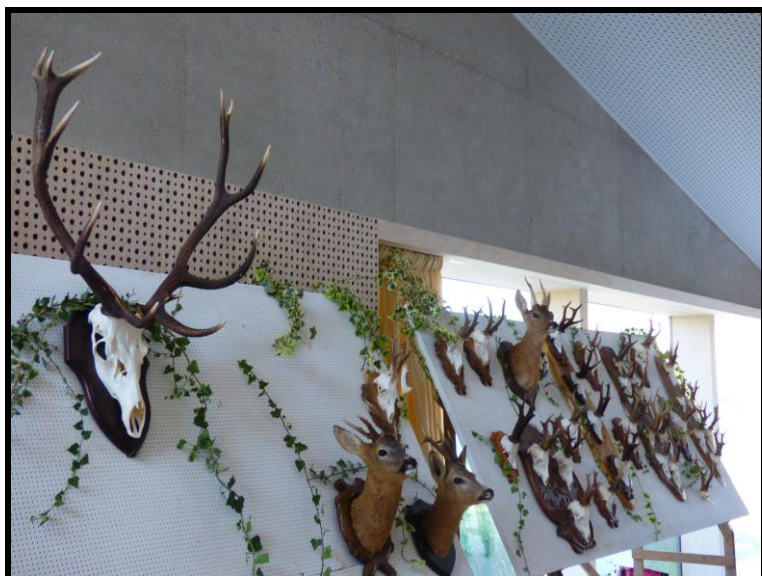
Nous sommes trop souvent témoins d'incivilités :

- Dépôts sauvages de déchets dans la nature
- Nourrissage du gibier aux abords du village (pains, viennoiseries, fruits et légumes)
- Actes de vandalisme sur les miradors, agrainoirs et même chalet de chasse.

Et filmés par nos caméras près de nos postes d'agrainage :

- Vététistes « tout terrain »
- Molosses en totale liberté, identifiés sur plusieurs lots de chasse éloignés les uns des autres.

Et que dire du partage du milieu naturel lors des battues ? Il est habituel pour ne pas dire systématique que randonneurs et vététistes empruntent les chemins temporairement réservés pour une battue, annoncés par les panneaux « chasse en cours ».



Cette année, un très beau trophée d'un cerf prélevé sur le lot de nos amis suisses de SAINT-MAURICE – TRIEMBACH, agrémentait la traditionnelle exposition, aux côtés des têtes bizarres et trophées de chevreuils.

INTERVENTION DE M. ROLAND RENGERT – L'ECIF

Ancien maire de NEUVE- EGLISE, Roland RENGERT est président de l'association forestière de la vallée de Villé (<http://valdeville67220.canalblog.com/>) et membre du C.A. de la fédération des forestiers d'Alsace (<http://www.forestiersdalsace.fr/fr/val-de-ville/la-vallee-de-ville.html>)

Ces associations ont créé l'ECIF pour aider les petits exploitants que ne bénéficiaient plus de subvention lors de cessions/acquisitions de petites parcelles.

ECIF (échange et cession d'immeubles forestiers) - les solutions face au morcellement de nos forêts

C'est un aménagement foncier **basé sur le volontariat**, applicable dans le **Bas-Rhin** et dans le **Haut-Rhin** qui est actuellement en test à :

- Rimbach-près-Masevaux (**68**)
- Saales, Dieffenbach au Val, Neuve Église, Saint Pierre Bois (**67**)

OBJECTIFS

- favoriser la réunion de parcelles mitoyennes,
- résorber le micro-parcellaire,
- agrandir la taille des unités de gestion afin de garantir la gestion durable des forêts,
- améliorer les conditions d'exploitation des petites propriétés forestières.

CONDITIONS

Le propriétaire forestier vendeur doit :

Dpt 68 : céder une parcelle d'une surface inférieure à 0,5 ha

Dpt 67 : céder l'ensemble des parcelles forestières sur la commune **sans dépasser** une surface de **1.5ha** et une valeur de **7500€** et réaliser la cession / échange avec un propriétaire disposant d'au moins une parcelle contiguë.

Dans le Bas-Rhin, un propriétaire doit vendre la totalité des parcelles qu'il possède dans une commune ce qui n'est pas le cas dans le Haut-Rhin.

BILAN DE LA PREMIÈRE PHASE DU DISPOSITIF

- **229 courriers** envoyés
- **165 participants** aux réunions publiques → taux de participation = 12 %
- **71 vendeurs**
- **63 acheteurs** identifiés
- **124 parcelles** mise en vente / échange représentant **17 ha**

La surface moyenne des parcelles mises en vente est faible (5 à 25 ares) ce qui correspond totalement à l'objectif de l'ECIF.

En projet : étendre la procédure des ECIF à d'autres communes et définir les mêmes règles pour les deux départements.

GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE N° 6
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

LE F.A.R.B.

Les locataires de chasse versent en moyenne **45 000 € par an** de contributions au FARB

22,08 ha ont été acquis par le FARB sur le **GGC 6** composés de :

- forêts avec objectif de maintien de couverts et de fruitiers forestiers,
- clairières avec objectif de maintien de zones de gagnages,
- friches avec objectif de maintien de refuges,

répartis dans les communes suivantes :

	Ares
ANDLAU	33,94
BLIENSCHWILLER	7,24
BREITENBACH	836,48
DAMBACH-LA-VILLE	910,63
DIEFFENTHAL	24,68
MAISONSGOUTTES	101,44
NEUBOIS	29,24
NOTHALTEN	11,23
SAINT-PIERRE-BOIS	103,66
STEIGE	16,22
THANVILLE	126,35
VILLE	6,46

L'acquisition d'autres parcelles est en projet :

STEIGE	10,68	<i>ha</i>	Parcelles de forêt de feuillus mixtes avec maintien de fruitiers forestiers. Présence d'une source .
NEUBOIS	26,06	<i>ares</i>	Parcelles de forêt de feuillus, l'une imbriquée en forêt , l'autre en bordure d'une clairière
SAINT-MARTIN	30,69	<i>ares</i>	Parcelles en friche en bordure de forêt.
NOTHALTEN	5,38	<i>ares</i>	Parcelle en friche en bordure de vignes.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN HAESSLER, MAIRE DE MAISONSGOUTTE – LA TRAME VERTE ET BLEUE

La **trame verte et bleue** a été initiée dans le Val de Villé pour les communes de Breitenbach, Saint Martin, Albé et plus récemment Maisongoutte. C'est un dispositif concret dont l'objectif est de rétablir la biodiversité. Il bénéficie d'investissements des ministères de l'agriculture et de l'environnement. Les premières étapes ont consisté à planter des vergers, ce qui est aussi bénéfique pour les cervidés.

La 3^e étape est en cours. Elle représente un financement de 600 000 € pour 10 communes. Les maires peuvent proposer des investissements sur leur territoire sous réserve d'être propriétaires des terrains. Le cas échéant, une subvention peut être obtenue pour l'achat de terrains. On peut aussi envisager de regrouper les terrains du FARB dans une zone où l'on va créer de la quiétude. On parle de clairière de biodiversité en ramenant des espèces en bordure pour le gagnage du gibier.

« N'hésitez pas à suggérer vos idées d'aménagement de parcelles aux maires de vos communes. »

INTERVENTION DE M. PIERRE CRIQUI, PRÉSIDENT DU FIDS 67

Les dégâts du GGC 6 suivent la même courbe de tendance que les dégâts du département. Ce sont essentiellement des dégâts sur prairies car il y a très peu de plantations de maïs. L'analyse des dégâts sur 20 ans démontre que les dégâts sur « maïs » représentent 80 % des coûts totaux.

Au 31-08-2021, le cumul des surfaces agricoles détruites sur le GGC 6 est de 43 ha sur un total de 660 ha pour le département.

Les dégâts de prés, pris en compte avec un décalage d'un an, ont été très importants en 2020 : 533 ha pour le département. On n'en connaît pas vraiment l'origine : la forte glandée de 2020 aurait-elle incité les sangliers à chercher des protéines dans les prés ?

On s'attendait à avoir plus de dégâts dans le maïs. Or cette année, il y a beaucoup moins de dégâts dans les semis et ressemis de maïs que l'an dernier : 43 ha en 2021, mais 440 ha en 2020.

À court terme, on constate à nouveau des dégâts sur les prés pour un coût de 600 000 € qui sera facturé lors de la prochaine cotisation complémentaire.

Plusieurs facteurs de risque :

- À ce jour, le maïs n'est pas mur, il ne sera récolté en totalité que fin novembre : une exposition plus longue → plus de dégâts !
- Il n'y a plus de nourriture en forêt. Le long du Rhin les forêts sont inondées. Les sangliers sont à l'abri dans les cultures où il est plus que difficile de les prélever.
- Après une année de forte glandée, les laies peuvent avoir 3 portées sur 2 ans. De très jeunes laies gravides sont fréquemment identifiées.
- Le contournement ouest crée une enclave en zone péri-urbaine où la fréquentation rend quasiment impossible les prélèvements.
- Dans les forêts limitrophes, il sera difficile de chasser les sangliers en début de saison car ils seront encore dans le maïs. Le sanglier s'adapte très facilement à son environnement. Les forêts sont dérangées, les sangliers se déplacent en lisière là où ils ne sont pas dérangés.

17500 sangliers ont été tirés en 2020.

Les populations de sangliers vont encore se développer et ce n'est pas un problème régional mais mondial.

Le rendement du maïs augmentant et le prix de la tonne augmentant également, il en résulte qu'un ha détruit cette année augmentera considérablement. Tout m² de dégâts évités représente ainsi une économie substantielle.

Ce tableau négatif doit être pour vous un encouragement à prélever. Faites le maximum. On dispose maintenant de tous les outils nécessaires pour limiter les dégâts de sangliers.

En moyenne sur les 20 dernières années, le FIDS 67 a réglé 1,1 millions d'euros par an aux agriculteurs.

Il n'a pas été possible de calquer les points « noirs » de la DDT sur la sectorisation rouge et orange du FIDS 67. Pour la DDT, sur demande des agriculteurs, la surface boisée avoisinant les lots considérés à forts dégâts n'est que de 50 % et plus, alors que pour le FIDS67 elle est de 90 %.

Mais le FIDS, à l'aide de la F.D.C 67 et des louvetiers, a réussi à prouver à la DDT que l'interdiction de l'agrainage de dissuasion n'avait aucun effet sur l'étendue de dégâts. Avec ou sans agrainage, les dégâts sont les mêmes. En conséquence les lots « point noir » peuvent continuer à agrainer en linéaire pour éviter que les sangliers aillent dans les cultures en période sensible.

GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE N° 6
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

Le FIDS et la FDC 67, avec l'accord de l'ONF, souhaitent expérimenter à nouveau l'agrainage de pois et faire un bilan après 1, 2 ou 3 ans pour décider de pérenniser ou d'abandonner ce type de légumineuse.

La nouvelle application mise à disposition des adjudicataires par le FIDS 67 a de nombreux avantages, entre autres :

- Elle permet de visualiser la synthèse des dégâts sur l'ensemble des lots
- Lorsqu'un agriculteur déclare des dégâts, un mail et/ou un SMS est transmis à la personne définie comme référent « dégâts » sur votre territoire de chasse.

Référent dégâts

Vous autorisez le fids à envoyer l'ensemble des informations relatives à vos lots à être transmises à la personne ci-dessous.

Nom & prénom : MULLER Christian	Fonction : Président
Mobile : 06.07.87.74.83	Email : christianmuller.chasse@orange.fr

Méthodes de contact

SMS	<input checked="" type="checkbox"/>
Email	<input checked="" type="checkbox"/>

Mettre à jour

Il est souhaitable que le chasseur participe aux estimations. Les éventuels désaccords peuvent ainsi être immédiatement signalés.

Les estimateurs sont munis d'une tablette. La déclaration est signée « en ligne » ce qui accélère et fiabilise la procédure.

Une question se pose. *Pourquoi les chasseurs sont-ils seuls en charge des dégâts ?*

La FNC a entamé des négociations globales et constructives avec le monde agricole et le Gouvernement pour trouver une solution viable. Le Conseil constitutionnel a été saisi fin octobre et doit statuer dans un délai de trois mois.

Le conseil du FIDS 67 : **Renégociez les loyers de chasse à la baisse et un montant plafonné de dégâts.**

LOUVETERIE

Christian MULLER remercie Jean-Claude CUNTZMANN et Marcel MENIEL, deux lieutenants de loupeterie qui ont particulièrement aidé notre GGC.

Patrice GILLMANN : L'administration donne les moyens (lumière, thermique) pour limiter les dégâts de prairies. **Pratiquez le tir de nuit**, à partir de postes fixes hauts de 2m. Tout prélèvement contribue à diminuer la population de sangliers.

15 lots ont une interdiction d'agrainage sur le département. Ceux qui ont été verbalisés l'an dernier et ceux sur lesquels il y a des dégâts forestiers. De nombreux lots, classifiés « points noirs » par la DDT, sont sur votre GGC. Si vos lots sont limitrophes, il y a de fortes chances que les sangliers se déplacent pour se nourrir sur votre territoire.

GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE N° 6
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

UDUCR 67

79 recherches ont été effectuées sur le GGC 6, contre 1217 dans le Bas-Rhin.

- ♦ 14 cerfs
- ♦ 7 chevreuils
- ♦ 57 sangliers
- ♦ 1 daims

37 animaux ont été retrouvés et il y a eu 17 contrôles de tir. Sur les 25 échecs, 24 étaient dus à la blessure et 1 au droit de suite.

Ces recherches ont été menées exclusivement à la suite de tirs à balle : 33 après un affût et 46 après une battue.

INTERVENTION DE M. GÉRARD BRONNER - SLC DES TROIS MASSIFS DU SUD

Cette association s'adresse à tous les chasseurs pour une cotisation annuelle modique de 10 €.

En raison des contraintes sanitaires, l'A.G. n'a pu avoir lieu en 2020. Mais il a été quand même possible d'organiser une séance d'entraînement au Cyné'tir en octobre 2020.

Cette année, l'A.G. 2021 aura lieu le 8 septembre au stand de tir de l'APTO à BERNARDSWILLER. Nous souhaitons renouveler les membres du comité : **toute candidature est bienvenue**.

À partir de 16h30, les participants pourront régler leurs armes et s'entraîner au sanglier courant.

Après l'A.G. statutaire, des représentants de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles et de la société d'assurance ALLIANZ, traiteront tous les sujets liés aux assurances « chasse ».

La prochaine séance de Cyné'tir est d'ores et déjà planifiée le 15 octobre de 17h à 20h.

Ces entraînements au tir de chasse sont offerts aux adhérents par la SLC.

Gérard BRONNER, par ailleurs membre des **cornistes de l'ABRCGG** annonce à ses auditeurs que ce groupe, qui intervient de plus en plus lors de manifestations et battues, **recrute tout musicien ou futur musicien**, désireux de perpétuer la tradition du cor de chasse à tir.

CONCLUSION

Pour finir, Christian MULLER incite à la résistance contre toute attaque des trop nombreux ayatollahs anti-chasse et à la solidarité pour défendre la ruralité, préserver la biodiversité, notre mode de vie et nos traditions.

Il invite ensuite tous les participants à se retrouver pour le succulent repas qui, tradition oblige, clôture chaque l'A.G. du G.G.C.

La réunion se termina fort tard en fin d'après-midi. Les échanges sur les sujets brûlants abordés le matin, allaient bon train, interrompus parfois par les fanfares interprétées par les cornistes de l'ABRCGG. La convivialité et la camaraderie régnaient dans la salle communale de TRIEMBACH-AU-VAL, un rendez-vous toujours très prisé par les chasseurs et amis du GGC.

Fait à Sélestat, le 19 novembre 2021

Christian MULLER
Président du G.G.C. 6
Administrateur F.D.C. 67 & Grand Est

Dominique LUDWIG
Secrétaire du G.G.C 6